

VII CONFERENCE PERMANENTE DE L'AUDIOVISUEL MÉDITERRANÉEN

Casablanca 26-29 avril 2000

<p style="text-align: center;">RESOLUTION FINALE APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE PLENIERE</p>
--

L'Assemblée Générale des délégués des membres actifs et partenaires associés participants à 7ème Conférence Permanente de l'audiovisuel Méditerranéen placée sous le thème:

«Concurrence et Partenariat», qui s'est déroulée à Casablanca du 26 au 29 avril 2000:

- **Estime** que dans la mise en place de la société de l'information, marquée en particulier par le développement des réseaux de communication en ligne la radiotélévision demeurera un acteur culturel prédominant.
- **Exprime** sa conviction que a COPEAM, réseau des réseaux, regroupant l'ensemble des professionnels de l'industrie de l'audiovisuel euro-méditerranéenne a la nécessité de s'affirmer comme l'interlocuteur incontournable des instances politiques nationales, communautaires et de la région méditerranéenne dans son ensemble.
- **Prend acte** de l'initiative prise par la Communauté Européenne et soutenue par le Maroc, pays hôte, et la France, dans la perspective de sa présidence de l' Union Européenne, d'organiser à Rabat en septembre 2000 une Conférence sur l'Audiovisuel Euro-méditerranéen dont l'organisation a été confiée à Eureka Audiovisuel.

Cette initiative s'inscrit dans la suite de la Conférence à Haut Niveau de Thessalonique dont la COPEAM avait assuré l'organisation en collaboration avec l' Institut Hellénique de l'Audiovisuel (I.O.M.) et avec le concours d' Eureka Audiovisuel.

La COPEAM est attachée à ce que la Conférence de Rabat confirme les acquis de Thessalonique.

La COPEAM et l'ensemble de ses membres souhaiteraient être associés, dans la mesure du possible, à la préparation de la Conférence ainsi qu'à l'élaboration des contenus afin d'en assurer la réussite.

- **Fixe** trois axes principaux à l'action de l' Association: la formation professionnelle, l'échange d'information et la circulation des œuvres audiovisuelles.

L'Assemblée Générale a part ailleurs tenu à mettre en exergue les recommandations suivantes émises par les Commissions d' Etudes Spécialisées de la COPEAM:

- **Coproduction TV**

- Nécessité de sensibilisation des autorités nationales et internationales pour obtenir la mise en place d'accords de coproductions afin de faire accéder les programmes méditerranéens aux dispositifs de soutiens européens.
- Nécessité de la création d'une commission de partenariat multilatéral pour travailler sur l'amélioration des conditions juridique coproductions.

La COPEAM s'est félicité de la forte contribution des professionnels présents Casablanca à la bourse aux projets qui a regroupé plusieurs dizaines d'offres de partenariat.

- **News TV**

- Nécessité de la mise en place d'un réseau d'échange d'images au niveau de toutes les chaînes euro-méditerranéennes, s'appuyant sur un réseau de personnes spécialisées dans ces échanges.

- **Patrimoine**

- Nécessité urgente de la mise en place «un plan de sauvegarde dos fonds anciens d'archives sur support film après l'établissement d'un état des lieux. A terme dans le cadre de l'application d'une politique commune de restauration l'exploitation de ces matériels d'archives pourra être envisagé.
- Lancement d'une invitation aux responsables des archives d'Europe du Sud Est à rejoindre la Commission Patrimoine. Un plan de sauvegarde devrait être mis en place afin d'éviter la dispersion voire la destruction du patrimoine audiovisuel de cette région.

- **Formation**

- Mise en place d'un plan global de formation professionnelle pour l'ensemble des métiers de l'Audiovisuel basé sur les capacités de formation des membres de la COPEAM Ce cadre général de formation sera accessible en temps réel sur le site web de la COPEAM.
- Donner la priorité à l'organisation d'ateliers destinés à la réalisation de documentaires sous toutes leurs formes, afin d'améliorer la qualité des productions méditerranéennes.

- Nécessité d'organiser des cycles de formation sur matériel numérique institutionnel pour répondre aux nouveaux besoins des télévisions locales, régionales et thématiques.
- Appeler les centres de formation professionnelle des journalistes pour que la sensibilisation à la spécificité méditerranéenne soit incluse dans leurs thèmes de formation.

• **Multimédia**

- Encourager l'adhésion des télévisions du bassin méditerranéen au programme EUMEDIS afin de renforcer le réseau des Universités partenaires de ce programme en offrant des compétences et des savoirs faire complémentaires pour le développement de l'enseignement médiatisé à distance.

• **Cinéma**

- Renforcement et adaptation des mécanismes de financement liés à la spécificité du secteur cinéma Méditerranéen (incitation fiscales, fonds de garantie). Incitation des investisseurs privés à participer au développement du secteur cinéma méditerranéen.
- Nécessité qu'un soutien politique soit apporté à la distribution des films méditerranéens dans chaque pays avec l'appui des télévisions.

• **Radio**

- Décision d'impulser les échanges de programmes musicaux libres de droit pour une diffusion par l'ensemble des radios grâce à un travail concerté entre la COPEAM, l'U.E.R., et l' A.S.B.U.
- Encouragement de la réalisation de coproductions radiophoniques sur des sujets thématiques fédérateurs dont un ou deux pilotes seront réalisés dans le courant de cette année.

• **Presse**

- Utilisation du site web de la COPEAM pour faciliter la circulation de l'information vers les journalistes et pour constituer une véritable banque de données actualisée sur tous les intervenants du secteur audiovisuel euro-méditerranéen.

• **Présentation et approbation du Rapport Financier i 999 et du Budget Prévisionnel**

2000

- L'Assemblée Générale, écouté les rapports du Secrétaire Général Adjoint et du Président du Sous-Comité financier, a approuvé le bilan de l'exercice 1999 et donné quitus aux

Administrateurs; elle a aussi approuvé le projet de budget pour l'année 2000 et le plan de cotisations s'y référant.

L'Assemblée Générale a enfin procédé au renouvellement partiel de la composition du Comité de Direction et à celui du Secrétariat Général de l'organisation.

• **Renouvellement partiel du Comité de Direction**

L'Assemblée Générale a désigné par acclamation les organismes suivants dont les représentants siégeront au Comité de Direction:

- ERT3 (Grèce)
- ERTT (Tunisie)
- FRANCE TELE VISION (France)
- JRTV (Jordanie)
- PBC (Palestine)
- RADIO FRANCE (France)
- TVE (Espagne)

Par mandat statutaire, il appartiendra au Comité de Direction ainsi renouvelé, d'élire en son sein, le Président et les trois Vices Présidents de la COPEAM. Cependant, l'Assemblée Générale a tenu à recommander à l'unanimité au Comité de Direction de porter à la Présidence de la COPEAM M. Nour-Eddine SAÏL, Directeur Général de 2M (Maroc).

• **Renouvellement du Secrétariat Général**

L'Assemblée Générale, a élu à l'unanimité et par acclamation

- M. Giulio Cesare GIORDANO (RAI), Secrétaire Général de la COPEAM
- M. Mustapha BENNABI (ENTV), Secrétaire Général Adjoint

• **Remercie** le Bureau de la COPEAM, en particulier ses Présidents Fethi Houidi et Raouf Basti et le Secrétariat Général, pour s'être acquitté des tâches qui lui avait été confiées par l'Assemblée Générale de Valencia en mars 1999.

La VII^{ème} Assemblée Générale de la COPEAM se félicite du succès des Assises de Casablanca qui se sont déroulées sous le Haut Patronage de sa Majesté le Roi Mohammed VI et remercie le Ministère



Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen
المؤتمر الدائم للوسائل السمعية والبصرية في حوض البحر الأبيض المتوسط
Permanent Conference of Mediterranean Audiovisual Operators

Marocain de la Communication, la chaîne 2M et ses sponsors locaux pour les efforts déployés pour l'organisation de cette conférence.

Approuvée par l'Assemblée Générale

Casablanca, le 28.04.2000